

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alternative à la fermeture de l'hôpital de Cilaos Question écrite n° 4697

Texte de la question

Mme Nathalie Bassire alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la fermeture envisagée de l'hôpital de Cilaos. Cette éventualité constitue l'une des propositions qui doit être présentée au COPERMO - Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins - lors de la séance du 31 janvier 2018 où sera examinée la situation du CHU de La Réunion. Les habitants comme les élus de Cilaos s'inquiètent de voir cette éventualité mise en œuvre compte tenu des conditions d'enclavement du cirque, relié au reste de l'île que par une seule route régulièrement fermée en raison de conditions climatiques particulières. Il semble en effet essentiel que les 5 400 habitants et les près de 400 000 touristes chaque année puissent disposer de cette structure, de taille modeste qui, si elle venait à disparaître, entraînerait pour les malades des trajets de près d'une heure trente minutes pour rejoindre le CHU de Saint-Pierre sur une route difficile ou en hélicoptère - lorsque les conditions climatiques le permettent - quand celle-ci est fermée, en contradiction avec les objectifs fixés par la ministre d'un accès aux soins urgents partout sur le territoire, en moins de 30 minutes. Au regard de l'enclavement de cette ville, de la modeste taille de l'établissement visé et des efforts et investissements déjà réalisés par celui-ci notamment en termes de télémédecine, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement et les propositions alternatives de nature à satisfaire les élus, habitants et patients de cette structure.

Texte de la réponse

L'amélioration de la prise en compte des besoins de santé dans le cadre du renforcement de la permanence des soins de la population de la ville de Cilaos fait l'objet d'une réflexion globale et partagée conduite par l'agence régionale de santé (ARS). L'enjeu, face à un territoire très spécifique, consiste à construire une offre diversifiée portée par des acteurs du médico-social et du secteur sanitaire, impliquant une coopération entre l'ensemble des professionnels. A cette fin, un comité de pilotage rassemblant la commune, les professionnels de santé, le CHU, des institutions (assurance maladie, etc.) ainsi que des représentants des usagers a été mis en place en octobre 2017. A l'issue de la première réunion, il a été décidé de soutenir l'installation d'une maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur cette commune pour devancer les problèmes à venir de démographie médicale. Le renforcement de la plateforme de télémédecine, outre la sécurisation avec le SAMU de la prise en charge des urgences déjà mise en place, permettra de développer des projets avec notamment la mise en place de postes d'auto dialyse. Cette orientation a d'ores et déjà été inscrite dans le Projet régional de santé porté par l'ARS. Une réflexion va également être menée sur l'amélioration des conditions d'accompagnement des personnes âgées en voie de dépendance et sur l'aide aux accompagnants. Ces premières orientations élaborées sur la base de constats partagés, seront confortées par une enquête menée très prochainement par l'Observatoire régional de la santé (ORS) auprès de la population. La mise en œuvre de la logique de « l'aller vers » inscrite dans le projet régional de santé nécessitera l'adaptation des pratiques au bénéfice de la population de Cilaos, grâce à une étroite coopération entre les acteurs des secteurs social et sanitaire.

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE4697

Auteur: Mme Nathalie Bassire

Circonscription: Réunion (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4697

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 janvier 2018, page 520 Réponse publiée au JO le : 17 avril 2018, page 3327